



Céline Zunino

Charte éthique

ARTICLE 1 - Le rapport au consultant

Le praticien en hypnose, s'engage à exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique, psychique, spirituelle et morale de la personne qui fait appel à ses services (le consultant).

Il est à l'écoute du consultant dans le respect de sa liberté de conscience et de ses sentiments personnels. Il exclue toute forme de prosélytisme religieux, politique, sectaire ou autre. Il adapte son approche, ses explications à chaque bénéficiaire et affiche une neutralité bienveillante. Le praticien ne doit entériner aucun débordement ou errance (délires émotionnels, substances prohibées, ésotérisme, action à distance...), provoquer, favoriser ou répondre à des demandes perverses (prise en charge, dépendance, soumission, idolâtrie, sexualité...), juger ou poser des notions de bien et de mal.

ARTICLE 2 - L'information éclairée du consultant

Le praticien informe le consultant de sa qualité de praticien en hypnose. Le cas échéant, il précise qu'il n'est pas médecin et ne dispose d'aucun diplôme en médecine ou relevant d'une activité paramédicale. Il observe la plus grande transparence vis à vis du consultant quant aux "projections" éventuelles de celui-ci : reports de responsabilité, toute puissance, attente de miracle. Le praticien en hypnose n'est ni prêtre, ni magicien, ni gourou.

Le praticien intervient uniquement dans le cadre du consentement éclairé du consultant.

ARTICLE 3 - L'intégrité du professionnel

Le praticien en hypnose s'engage à ne pas établir de diagnostic médical, à ne pas interrompre ou modifier un traitement médical, à ne pas prescrire ou conseiller de médicaments. Il ne doit pas oublier que sa pratique n'est ni une médecine, ni une idéologie mais un art qui s'inscrit prioritairement dans le domaine de la prévention.

Il refuse toute intervention dans les cas où l'intérêt du consultant lui semble menacé : perte d'autonomie, assujettissement à un groupe ou à un individu, soumission à un objectif qui lui est étranger...

Il se garde de toute attitude à prolonger la relation d'accompagnement à son profit.

Il ne doit jamais considérer qu'il est à même de tout régler.

ARTICLE 4 - L'unicité de la relation d'aide

Le praticien considère sa pratique comme un art qui implique adaptation et créativité dans la recherche d'un travail unique et adapté, non pas à une demande, mais à chaque personnalité.

ARTICLE 5 - La recherche d'une efficacité durable

Le praticien en hypnose ne cherche pas à supprimer un symptôme, mais à agir sur les mécanismes inconscients qui sont à l'origine d'une problématique. Il ne cherche pas un effet immédiat mais une transformation complète, cohérente avec la personne et s'inscrivant dans la durée.

ARTICLE 6 - L'évolution des connaissances et du savoir-faire

Le praticien fait régulièrement son bilan intérieur personnel. Pour le bénéfice de sa pratique, il s'engage à être dans une perspective d'évolution et de remise en cause régulière grâce à des lectures, des recherches, des formations complémentaires dans le champ de l'hypnose ou d'autres techniques favorisant les meilleurs pratiques et la richesse dans l'accompagnement.

ARTICLE 7 - Hypnose et spectacle

L'hypnose ne sera pas utilisée comme une forme de distraction ou pour la recherche d'un effet extérieur ou spectaculaire. En particulier, toute participation à des spectacles publics ou ludiques est proscrite.

ARTICLE 8 - La confidentialité

Le professionnel s'oblige à respecter une stricte confidentialité sur l'identité et l'intimité du consultant. Il peut communiquer sur des cas pratiques et sur les résultats obtenus avec l'autorisation écrite du consultant.

Il se doit en aucun cas diffuser une information permettant directement ou indirectement l'identification d'un consultant.

ARTICLE 9 - Les tarifs

Les tarifs du praticien sont clairement communiqués au consultant avant la première séance. Ils sont raisonnablement adaptés aux services fournis et à l'environnement.

Source : [Hypnosalys](https://hypnosalys.com) – Académie francophone des ressources de l'inconscient